

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON
M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-01 –MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES DIFFÉRENTES INSTANCES

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L 273-10,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant sur constitution des commissions communautaires et désignation de leurs membres ;

Vu les délibérations du conseil communautaire du 22 septembre 2020 portant sur constitution des désignations de délégués ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020-46 relative à la Commission enfance ;

Vu la démission de de Mme Marion WALTER, Maire de Livilliers et Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et de la commission enfance , en date 27 juin 2025 , acceptée par le Préfet du Val D'Oise en date du 13 juin 2023

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Marion WALTER suite à la démission de ses fonctions de la commission enfance en date du 23 septembre 2025.

Considérant qu'il convient également de procéder à la modification des représentants du Conseil Communautaire dans certaines instances intercommunales et commissions :

➤ COMMISSION ENFANCE

Mme Brigitte DUCHENE (Livilliers)

Mme Dominique MORIN (Livilliers)

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l' :

- **PREND ACTE** de la démission de Mme Marion WALTER de sa fonction à la commission enfance,
- **APPROUVE** le remplacement de Mme Marion WALTER, par Mme Brigitte DUCHENE titulaire et de sa remplaçante Mme Dominique MORIN.

➤ **COMMISSION ENFANCE**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Brigitte DUCHENE (Livilliers)	Mme Dominique MORIN (Livilliers)

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

DE 2025-09-02– DM 1 : BUDGET PRINCIPAL CCSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget principal CCSI en date du 1^{er} avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget principal afin de pouvoir procéder à la régularisation des mandats SMOVON - phase 1 dans le but de récupérer le FCTVA sur les Frais d'Accès au Réseau, prévoir les crédits supplémentaires en amortissements, de reprendre à la demande de la trésorerie, une provision constituée en 2013 ou encore d'augmenter les crédits pour la phase 2 de la vidéoprotection.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231-845 Entretien et réparations sur voiries	0 00 €	90 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6288-020 Autres services extérieurs	0 00 €	690 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	90 690.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 Virement à la section d'investissement	0 00 €	680 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	680 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	0 00 €	100 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-777-020 Recettes et quote-part subv invest transférées au cpte résultat	0 00 €	0 00 €	0 00 €	200 000 00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-673-01 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7815-020 Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	0 00 €	0 00 €	0 00 €	680 000 00 €
R-7817-020 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0 00 €	0 00 €	0 00 €	690 00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	680 690.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	880 690.00 €	0.00 €	880 690.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-020 Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	0 00 €	680 000 00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	680 000.00 €
D-13911-020 Subv inv actifs amort - Etat et établissements nationaux	0 00 €	3 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-13912-020 Subv inv actifs amort - Régions	0 00 €	96 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-13913-020 Subv inv actifs amort - Départements	0 00 €	60 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-139361-020 Subv inv fonds équip - Dotation équipement territoires ruraux	0 00 €	40 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-28088-01 Amort autres immobilisations incorporelles	0 00 €	0 00 €	0 00 €	100 000 00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-1311-4221 Subv transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	62 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-1311-59 Subv transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	108 163 50 €	0 00 €	0 00 €
D-1312-59 Subv transf Régions	0 00 €	209 625 25 €	0 00 €	0 00 €
D-2151-020 Réseaux de voirie	0 00 €	50 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21533-59 Réseaux câblés	0 00 €	643 236 00 €	0 00 €	0 00 €
R-1321-4221 Subv non transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	0 00 €	0 00 €	62 500 00 €
R-1321-59 Subv non transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	0 00 €	0 00 €	108 163 50 €
R-1322-59 Subv non transf Régions	0 00 €	0 00 €	0 00 €	209 625 25 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2031-020 Frais d'études	0 00 €	0 00 €	0 00 €	50 000 00 €
R-2088-59 Autres immobilisations incorporelles	0 00 €	0 00 €	0 00 €	643 236 00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 073 524.75 €	0.00 €	1 073 524.75 €
R-1313-59 Subv transf Départements	0 00 €	0 00 €	0 00 €	70 520 40 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 520.40 €
D-2151-59 Réseaux de voirie	0 00 €	500 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21728-59 Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	0 00 €	47 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	150 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-21728-59 Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	0 00 €	0 00 €	0 00 €	42 939 60 €
R-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	0 00 €	0 00 €	3 540 00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	697 000.00 €	0.00 €	46 479.60 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 970 524.75 €	0.00 €	1 970 524.75 €
Total Général	2 851 214.76 €		2 851 214.76 €	

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2025.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente,

Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 16 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-03– DM 1 : BUDGET ANNEXE ZAE « LES PORTES DU VEXIN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin » en date du 1^{er} avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin » afin de prévoir les crédits pour la régularisation des derniers avenants, les amortissements (acquisition 2025 au prorata temporis) ou encore rebasculer la taxe d'aménagement de la section d'investissement en fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Matthieu LAURENT) :

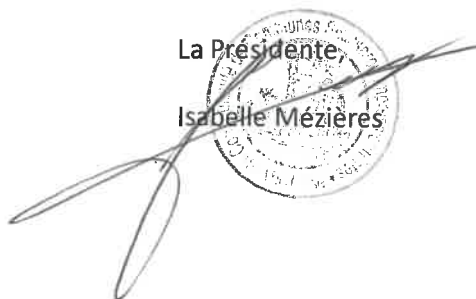
- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231-020 Entretien et réparations sur voiries	950 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-63513-6312 Autres impôts locaux	0 00 €	76 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	950.00 €	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 Virement à la section d'investissement	86 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-6312 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	950 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	950.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	86 950.00 €	86 950.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	86 000 00 €	0 00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	86 000.00 €	0.00 €
R-281841-01 Amort matériel de bureau et mobilier scolaire	0 00 €	0 00 €	0 00 €	10 000 00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-10226-6312 Taxe d'aménagement	86 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
R-10222-01 FCTVA	0 00 €	0 00 €	0 00 €	200 000 00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-21721-6312 Plantations d'arbres et arbustes (mise à dispo)	0 00 €	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21841-61 Matériel de bureau et mobilier scolaires	0 00 €	60 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-6312 Constructions (en cours)	0 00 €	110 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	86 000.00 €	210 000.00 €	86 000.00 €	210 000.00 €
Total Général		124 000.00 €		124 000.00 €

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE « Les Portes du VEXIN » pour l'année 2025.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente
Isabelle Mézières



Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le seize septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-04- MODIFICATION DU BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-20 du 12 avril 2016 autorisant la création d'un budget annexe pour les opérations d'aménagement des zones d'activités économiques,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Mme la Présidente souligne la nécessité de modifier l'objet du budget annexe ZAE en précisant qu'il s'agit également d'installer les bureaux communautaires et en y ajoutant la gestion locative des cellules commerciales étant précisé que cette activité de gestion des cellules commerciales est envisagée sous forme d'un service public administratif (SPA), le budget étant donc maintenu en M57.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la modification du budget annexe ZAE en précisant que l'aménagement concerne également l'installation des bureaux communautaires et en ajoutant la gestion locative des cellules commerciales.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente

Isabelle Mézières

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD), Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-05– RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome I -titre X chapitre 3 de l'instruction M57

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice.

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068.

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable public à intervenir sur le compte 1068 du budget M57 de la CCSI par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissement :

Il effectuera :

- un prélèvement sur le compte 1068 de 72 945.88 € pour régulariser l'absence d'amortissement sur les comptes suivants :

28088 pour 18 175.55 €

2817848 pour 678.60 €

281788 pour 54 091.73 €

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente,

Isabelle Mézières

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSEY, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

XXX est désigné secrétaire de séance.

2025-09- 06 AVENANT N°10 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS DES PORTES DU VEXIN À ENNERY

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation du parc d'activités des Portes du Vexin notifiée à la SEMAVO le 14 juin 2005, et ses 9 avenants successifs ;
- **Vu** le dernier Compte Rendu Financier établi par la SEMAVO, présentant un arrêté comptable au 31 décembre 2024 et les prévisions de dépenses et de recettes jusqu'au terme de la convention d'aménagement, lequel fait apparaître un résultat excédentaire de près de 3,8 millions d'euros en fin d'opération ;
- **Considérant** les acomptes sur le résultat prévisionnels déjà versés à la CCSI : 1.5 million d'euros versé en 2015, 649 520,00 euros en 2022 et 1 million d'euros en 2023 ;
- **Considérant** que la trésorerie opérationnelle permet à la SEMAVO de verser un quatrième acompte de 600.000,00 euros sur le solde du résultat prévisionnel à la communauté de communes ;

- **Considérant** que la durée de la Convention Publique d'Aménagement qui expire le 14 juin 2026 doit être prorogée de 6 mois afin de permettre la signature du dernier acte authentique de vente des lots du Carré Ferrié ;
- Vu le projet d'avenant n° 10 à la Convention Publique d'Aménagement portant sur :
 - Le versement au profit de la Communauté de Communes d'un 4^{ème} acompte de 600.000,00 euros sur le résultat prévisionnel de l'opération,
 - La prorogation de la convention publique d'aménagement pour une durée de 6 mois

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après avoir pris connaissance des différents documents :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement qui a pour objet :
- **PROROGE** la Convention Publique d'Aménagement de 6 mois soit jusqu'au 15 décembre 2026 ;
- **MODIFIE** l'article 21 de la convention afin de permettre le versement à la CCSI d'un 4^{ème} acompte d'un montant de six-cent mille euros dès signature du présent avenant et sur présentation d'un titre de recettes.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente,
Isabelle MÉZIERES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-07 ATTRIBUTION DES CHÈQUES CADEAUX DE NOËL AUX ENFANTS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 8,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu l'avis du conseil d'État du 23 octobre 2003, considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art.9 de la loi N°83-634)

CONSIDÉRANT que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Mme la Président rappelle que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes offre aux enfants des agents du personnel de la CCS un chèque cadeau au moment des fêtes de Noël.

Ce chèque cadeau est offert à chaque enfant jusqu'à ses 16 ans dans l'année.

Il est proposé d'attribuer un montant de 20 € par enfant. Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents au cours du mois de décembre de chaque année pour les achats de Noël pour leur enfant.

Seuls les agents présents au 1^{er} décembre de l'année en cours, depuis au moins trois mois (soit une présence au 1^{er} septembre) pourront bénéficier de l'attribution de chèques cadeaux d Noël.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux de Noël aux enfants du personnel de la CCSI
- **APPROUVE** le montant de 20 € par enfant jusqu'à leurs 16 ans dans l'année.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente
Isabelle MÉZIERES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

XXX est désigné secrétaire de séance.

2025-09-09 APPROBATION SANS RÉSERVE DE LA CHARTE RÉVISÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS EMPORTANT ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (ARTICLE L 333-1 du CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le décret DEVN0811813D du 30 juillet 2008 portant renouvellement du classement du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

VU le décret n°2018-752 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional du Vexin Français jusqu'au 8 mai 2022 à la demande et suite à la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France du 23 novembre 2017.

VU l'article 232 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prorogeant automatiquement d'une durée de douze mois les décrets de classement des Parcs naturels Régionaux dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024.

VU la délibération du 12 novembre 2018 du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français proposant un nouveau périmètre d'étude.

VU la délibération n° CR 2019-006 du Conseil Régional d'Ile-de-France du 20 mars 2019 actant la mise en révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

VU l'avis d'opportunité de l'État du 11 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional du Vexin Français et notamment sur le périmètre d'étude proposé.

VU la délibération du comité syndical du PNR du 3 avril 2023 sollicitant Madame la Présidente de Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du préfet de région.

VU l'avis favorable du Conseil National de la protection de la nature le 21 juin 2023, de la Fédération des Parcs naturels régionaux le 5 juillet 2023, et l'avis intermédiaire de l'État du 19 septembre 2023.

VU l'avis de la Formation de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 21 mars 2024 sur le projet de Charte et son évaluation environnementale.

VU l'arrêté n°2024-227 de la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 31 juillet 2024 arrêtant le projet de Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

VU l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 13 janvier 2025.

VU la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français du 10 février 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes.

VU l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche du 30 juin 2025.

VU la délibération du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français du 7 juillet 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes rappelle que l'ensemble des documents constitutifs du projet de charte révisé (rapport, plan, projet de statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, budget de fonctionnement prévisionnel du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc à trois ans, organisation de l'équipe technique) a été laissé à disposition des Élus Communautaires au siège de la CCSI et qu'ils en ont été informés lors de la convocation à la séance du Conseil Communautaire.

Le projet de Charte révisé ainsi que ses annexes sont en consultation sur le site internet du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Un format papier peut être demandé auprès des services du Parc à Madame Valérie Boubounelle, chargée de communication.

La Charte sera transmise, pour délibération, au Conseil Régional d'Ile-de-France qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vexin Français en Parc Naturel Régional auprès du premier ministre pour 15 ans.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes précise qu'il convient d'être extrêmement vigilant sur les mesures engagées concernant :

- Les nuisances liées au trafic aérien de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et celles de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin.

- Le développement du transport fluvial, notamment dans le cadre du projet MAGEO.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional du Vexin Français - Horizon 2040, ainsi que les annexes correspondantes, dont le projet de statuts modifié du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Vexin Français.
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-10 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2024 CCSI

Vu l'article l5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la Présidente de l'Établissement Public de Coopération Intercommunales doit adresser chaque année , la Présidente de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport d'activités est présenté en séance au Conseillers Communautaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités.
- **DIT** que le rapport d'activités de l'année 2024 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils communautaires.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-11 – RAPPORT D'ACTIVITÉS SEMAVO 2024

Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;

Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 et ses avenants, par lesquels la Communauté de communes a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery,

Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO, présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2024 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération

Considérant que ces documents sont soumis à l'examen du Conseil Communautaire, qui se prononce par un vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2024

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente
Mme Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

VU le budget communautaire,

VU le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire : 27 février 2024

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial (CST),

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi à temps complet pour assurer le poste de chargé d'accueil correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer du poste d'instructeur droit des sols en tant qu'attaché de catégorie A,

CONSIDERANT que les besoins des services justifient le recrutement des agents contractuel,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes afin de tenir compte de la situation suivante :

➤ **CREATION :**

- Création d'un emploi de poste de chargé d'accueil temps complet en catégorie C agent territorial,

➤ **REMPLACEMENT :**

- Remplacement du poste d'instructeur droit des sols en tant qu'attaché territorial de catégorie A.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **CREATION :**

- Création d'un emploi de poste de chargé d'accueil temps complet correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C,

➤ **REMPLACEMENT :**

Remplacement du poste d'instructeur droit des sols en tant qu'attaché de catégorie A.

- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé d'accueil temps complet, adjoint administratif territorial en catégorie C,
- **APPROUVE** le remplacement du poste d'instructeur droit des sols catégorie A au grade d'attaché territorial.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025

La Présidente,
Isabelle Mezières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSEY, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-13 CRÉATION D'UNE NOUVELLE VISITE GUIDÉE THÉÂTRALISÉE AVEC DEUX COMÉDIENS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 instituant la régie de recettes de l'Office de Tourisme communautaire,

Vu la délibération n°2024-09-05 du 24 septembre 2025 fixant les tarifs des visites guidées et des journées clés en mains,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Considérant que l'Office de Tourisme propose déjà une visite théâtralisée animée par un comédien,

Considérant la volonté d'élargir l'offre culturelle en créant une nouvelle formule de visite théâtralisée animée par **deux comédiens**, permettant d'enrichir l'expérience des visiteurs et de diversifier les publics,

Considérant la nécessité de fixer le tarif correspondant à cette nouvelle prestation afin de permettre son encaissement en régie,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le tarif de cette nouvelle visite guidée théâtralisée avec deux comédiens comme suit :

	2h avec 1 comédien	2h avec 2 comédiens
Visite théâtralisée Groupe adultes Tarif Plein	290 €	360 €

Cette prestation vient compléter l'offre existante des visites guidées et visites théâtralisées déjà proposées par l'Office de Tourisme.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 52100 Saussey

Tél : 01.85.38.03.70. www.saussey-impressionnistes.fr

La Présidente,
Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-14 FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES BILLETS PARTENAIRES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20/01/2020 instituant la régie de recettes de l'Office de Tourisme,

Vu l'avenant à la régie de recette du 24/09/2025 autorisant l'Office de Tourisme à revendre des billets partenaires,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 16 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **Décide :**

Article 1 : Les tarifs de revente des billets d'entrée de sites partenaires par l'Office de Tourisme sont identiques aux tarifs publics pratiqués par les établissements concernés.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des billets partenaires : ANNÉE 2025

Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

Partenaire	Prestation	Tarif public en vigueur (au jour de la vente)	
		Adulte Tarif Unitaire TTC	Enfant / scolaires Tarif Unitaire TTC
Maison de Van Gogh	Visite guidée avec guide de la Maison	10,00 €	8,00 €
	Visite guidée adulte avec guide de l'OT	8,00 €	6,00 €
	Visite guidée scolaire avec guide de l'OT		8,00 €
Maison du docteur Gachet	Visite libre	4,00 €	
Château d'Auvers	Visite libre	10,00 €	
	Visite avec audioguide	12,00 €	
Musée Daubigny	Visite libre	GRATUIT €	
	Visite guidée	3,00 €	
Maison-atelier de Daubigny	Visite libre	6,00 €	4,00 €
Musée de l'absinthe	Visite libre	5,00 €	
	Visite guidée	8,00 €	
	Visite libre + dégustation	10,00 €	
	Visite guidée + dégustation	13,00 €	
Maison-atelier Boggio	Visite guidée	4,00 €	

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr



La Présidente,
Isabelle Mézières

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD); Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2025-09-15 AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'OBTENTION DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL AU TITRE DU CE DE L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE RÉGÉNÉRATION DU PONT-RAIL DE CHAPONVAL SUR LES COMMUNES D'AUVERS-SUR-OISE ET DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 13 novembre 2023 par SNCF Réseau, enregistrée sous le n°GunEnv 0100034382 relative au Projet de régénération du Pont-Rail de Chaponval sur les communes d'Auvers-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône.

Vu l'avis de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) du 18 décembre 2023.

Vu l'avis rendu par l'autorité environnementale, l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) et ses recommandations, à la date du 27 mars 2025.

Vu le dossier d'enquête publique, présenté à l'appui de cette demande, réputé complet et régulier à la date du 22 mai 2025, par la Direction régionale et interdépartementale de

l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, Service politiques et police de l'eau.

Vu l'arrêté préfectoral n°18379 du 17 juillet 2025 portant ouverture d'enquête publique préalable à l'obtention de l'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement – Projet de régénération du Pont-Rail de Chaponval sur les Communes d'Auvers-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône.

Considérant que le pont-rail de Chaponval, mis en service en 1859, permet aux trains de la ligne H du Transilien et à quelques trains de fret de franchir l'Oise entre Auvers-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône. Afin d'assurer la sécurité et la fiabilité du trafic ferroviaire, SNCF Réseau prévoit le remplacement du tablier de la voie n°2 du pont-rail.

Considérant que ce projet de régénération du pont-rail de Chaponval est soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Considérant que les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L.122-1 dudit code, font l'objet d'une enquête publique.

Considérant que cette enquête publique est soumise aux prescriptions des articles R. 123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement.

Considérant qu'une enquête publique est donc nécessaire au titre de la procédure d'autorisation environnementale. Le dossier d'enquête publique inclut notamment l'étude d'impact du projet.

Considérant que l'enquête publique du projet de régénération du pont-rail de Chaponval est organisée par le préfet du Val d'Oise selon les dispositions des articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Considérant que l'enquête publique s'est tenue du 18 août au 16 septembre 2025 inclus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement – Projet de régénération du Pont-Rail de Chaponval sur les communes d'Auvers-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025.

La Présidente
Isabelle MEZIERES

